

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01670 Numéro SIREN : 834 083 008 Nom ou dénomination : AS & Partners

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007349

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE ROMANS SUR ISERE**

Date : 21/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007349**
n° de gestion : **2017B01670**
n° SIREN : **834 083 008 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le
21/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AS & Partners
32 Rue des Peupliers 26000 VALENCE

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



SAS AS & PARTNERS

32 Rue des Peupliers
26000 VALENCE

COMPTES ANNUELS
du 01/12/2017 au 31/12/2018

Numéro SIRET : **83408300800013**
Code APE : **8230Z**

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan simplifié détaillé	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat simplifié détaillé	4
Soldes intermédiaires de gestion	6
Annexes 2019	8
<i>PREAMBULE</i>	<i>8</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>8</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>9</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>10</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>11</i>
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	<i>12</i>
Liasse fiscale	13

Attestation de Présentation d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS AS & PARTNERS pour l'exercice du 01/12/2017 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	13 930,62 Euros
chiffre d'affaires	17 024,00 Euros
résultat net comptable	817,34 Euros

Fait à VALENCE
Le 04/03/2019

S. YAZEDJIAN

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Actif circulant					
Autres créances	159		159		159
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	55		55		55
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	104		104		104
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	13 550		13 550		13 550
512100 CREDIT AGRICOLE	13 550		13 550		13 550
Charges constatées d'avance	221		221		221
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	221		221		221
ACTIF CIRCULANT	13 931		13 931		13 931
TOTAL GENERAL ACTIF	13 931		13 931		13 931

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000) 101310 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE NON AMORTI	10 000 10 000		10 000 10 000
Résultat de l'exercice	817		817
CAPITAUX PROPRES	10 817		10 817
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés 401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV 408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 292 668 625		1 292 668 625
Autres dettes 444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES 445510 ETAT TVA A DECAISSER 455100 M ET MME SEDEFIAN CPTÉ COURANT	1 821 144 1 445 232		1 821 144 1 445 232
DETTES	3 113		3 113
TOTAL GENERAL PASSIF	13 931		13 931

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Exercice précédent 30/11/2017 (mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 523	17 024	17 024	N/S
708200 COMMISSIONS & COURTAGES		12 456	12 456	N/S
708500 PORTS ET FRAIS FACTURES		3 045	3 045	N/S
708900 PRESTATIONS EXO EXPORT	1 523	1 523	1 523	N/S
Chiffres d'affaires Nets	1 523	17 024	17 024	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Exercice précédent 30/11/2017	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	4	4	4	N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	4	4	4	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	17 028	17 028	17 028	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	15 911	15 911		N/S
606140 CARBURANT - VEHICULES DE LOCATION	73	73		N/S
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	815	815		N/S
606320 FOURN.ENT ET PETIT EQUIP - INTRACOM	229	229		N/S
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	206	206		N/S
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 400	5 400		N/S
613500 LOCATIONS MOBILIERES	191	191		N/S
613501 HERBERGEMENT ET NOM DE DOMAINE	146	146		N/S
618100 DOCUMENTATION GENERALE	240	240		N/S
622600 HONORAIRES	1 036	1 036		N/S
622610 HONORAIRES JURIDIQUES	60	60		N/S
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	61	61		N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	148	148		N/S
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	131	131		N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 043	4 043		N/S
625700 MISSIONS ET RECEPTIONS	2 481	2 481		N/S
626100 AFFRANCHISSEMENTS	59	59		N/S
626200 TELEPHONE	260	260		N/S
627800 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	330	330		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	151	151	151	N/S
635110 CFE	151	151	151	N/S
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Autres charges	0			
Total des charges d'exploitation	16 062	16 062	16 062	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	966	966	966	N/S
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières	4	4	4	N/S
666000 PERTES DE CHANGE	4	4	4	N/S

	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Exercice précédent 30/11/2017	Variation	%
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	961		961	<i>N/S</i>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	144		144	<i>N/S</i>
<i>695100 IMPOTS SUR BENEFICES DUS EN FRANCE</i>	<i>144</i>		<i>144</i>	<i>N/S</i>
Total des Produits	17 028		17 028	<i>N/S</i>
Total des charges	16 210		16 210	<i>N/S</i>
RESULTAT NET	817		817	<i>N/S</i>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Exercice clos le 30/11/2017 (12 mois)	Variation	%
- Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	17 024		17 024	N/S
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	17 024		17 024	N/S
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	17 024		17 024	N/S
Taux de marge brute sur production	100,00 %	%		
Marge brute globale (I + II)	17 024		17 024	N/S
Taux de marge brute globale	100,00 %	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	15 911		15 911	N/S
Valeur ajoutée produite	1 113		1 113	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	6,54 %	%		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	151		151	N/S
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
Excédent brut d'exploitation	962		962	N/S
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	5,65 %	%		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	4		4	N/S
- Autres charges de gestion courante	0			
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	966		966	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	5,67 %	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change	4		4	N/S
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	961		961	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	5,65 %	%		

	Exercice clos le 31/12/2018 (13 mois)	Exercice clos le 30/11/2017 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	144		144	N/S
Résultat net Comptable	817		817	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	4,80 %	%		

Annexes 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 13 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 930,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 817,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/03/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 381

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	381	381	
TOTAL	381	381	

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 221

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	10000	1,00	10 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	1,00	10 000

Etat des dettes = 3 113

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	232	232		
Fournisseurs	1 292	1 292		
Dettes fiscales & sociales	1 589	1 589		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 113	3 113		

Charges à payer par postes du bilan = 625

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	625
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	625

Annexes 2019 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 221

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	221
TOTAL	221

Charges à payer = 625

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	625
TOTAL	625

Annexes 2019 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	30/11/2017	30/11/2017	30/11/2017	30/11/2017
Durée de l'exercice	13 mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000				
b) Nombre d'actions émises	10 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 024				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	961				
c) Impôt sur les bénéfices	144				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	817				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	817				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise <u>SAS AS & PARTNERS</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>32 Rue des Peupliers 26000 VALENCE</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>8</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>												8	3	4	0	8	3	0	0	8			
8	3	4	0	8	3	0	0	8															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>13</u> Durée de l'exercice précédent * <u>13</u>																							
Exercice N dos le <u>31/12/2018</u>																							
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																		
		Autres *	014		016																		
	Immobilitisations corporelles *		028		030																		
	Immobilitisations financières * (1)		040		042																		
	Total I (5)		044		048																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																		
		Autres * (3)	072	159	074		159																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	13 550	086		13 550																
	Charges constatées d'avance *		092	221	094		221																
	Total II		096	13 931	098		13 931																
	Total général (I + II)		110	13 931	112		13 931																
PASSIF										Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000																		
	Écarts de réévaluation		124																				
	Réserve légale		126																				
	Réserves réglementées *		130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132																		
	Report à nouveau		134																				
	Résultat de l'exercice		136		817																		
	Provisions réglementées		140																				
	Total I		142		10 817																		
Provisions pour risques et charges		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 292																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	232	172	1 821																	
	Produits constatés d'avance		174																				
Total III		176		3 113																			
Total général (I + II + III)		180		13 931																			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS AS & PARTNERS Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217	1 523	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				17 024	
	Production immobilisée *					222	
	Subventions d'exploitations reçues					224	
	Autres produits					226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	17 028	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	15 911	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	151	244	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262		
Total des charges d'exploitation (II)					264	16 062	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	966
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	4	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	144	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	817
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	817	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	144		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992			
	Droit divers						
Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	961	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	961	372
				Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AS & PARTNERS

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS AS & PARTNERS										Néant ☐ *																																																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																			
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																					
	Dotations		Reprises																																																																																																																								
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																					
Terrains	710		715		2																																																																																																																						
Constructions	720		725		3																																																																																																																						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																						
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																						
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780																																																																																																																	
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																			
Déficits reportables			984																																																																																																																								
Déficits de l'exercice			960																																																																																																																								
Total des déficits restant à reporter			970																																																																																																																								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																											
IV DIVERS																																																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																	
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée										374	3 100																																																																																																																
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	676																																																																																																																
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SAS AS & PARTNERS.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ...17/12/2017... et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 0 8 3 0 0 8

Dénomination de l'entreprise

SAS AS & PARTNERS

Adresse (voie)

32 Rue des Peupliers

Code postal

26000

Ville

VALENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEDEFIAN Prénom(s) ARMEN
 Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 2000
 Naissance : Date 05/09/1976 N° Département EREVAN - ARMÉNIE Commune Pays
 Adresse : N° 32 Voie RUE DES PEUPLIERS
 Code Postal 26000 Commune VALENCE Pays

Titre (2) MME Nom patronymique SEDEFIAN Prénom(s) LILIA
 Nom marital % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 8000
 Naissance : Date 31/10/1979 N° Département EREVAN - ARMÉNIE Commune Pays
 Adresse : N° 32 Voie RUE DES PEUPLIERS
 Code Postal 26000 Commune VALENCE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 0 8 3 0 0 8

Dénomination de l'entreprise

SAS AS & PARTNERS

Adresse (voie)

32 Rue des Peupliers

Code postal

26000

Ville

VALENCE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD 2019	
											
<i>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)</i>											
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		17122017		et clos le		31122018		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
SAS AS & PARTNERS 32 Rue des Peupliers 26000 VALENCE											
SIRET		8		3		4		0		8	
		3		0		0		8		0	
		0		0		0		1		3	
Mél : armen@sedefian.com											
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Organisation de foires, salons professionnels et congrès						Si vous avez changé d'activité, cocher la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*				Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%				961					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%							
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>				Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>				Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>											
dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-I-1</i>), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
Nom / Adresse											
N°											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-I-2</i>), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
Nom / Adresse											
N°											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI											
NON											
Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL - CFEC											
38 Rue Paul Henri Spaak											
26000 VALENCE											
Tél: 04 75 44 11 92						Tél:					
CGA/OMGA						Viseur conventionné					
(Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 04032019					
						Lieu: VALENCE					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire: Président					
						SEDEFIAN LILIA					
						Signature:					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 bis-SD			
<i>Formulaire obligatoire</i> <i>(art 223 du Code général des impôts)</i>						2019			
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD									
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
ARMEN SEDEFIAN		2000							
32 RUE DES PEUPLIERS 26000 VALENCE									
LILIA SEDEFIAN Président		8000							
32 RUE DES PEUPLIERS 26000 VALENCE									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

CA18CHAPAY

[illegible]

CA20CHAAVA

SAS AS & PARTNERS

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2019)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AS & PARTNERS 32 Rue des Peupliers 26000 VALENCE
83408300800013
8230Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	9 61
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	41 2 97
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	9 61
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	9 61

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

LTENG219B4 (2019)
PAGE 1/3

[illegible]

LTENG219B4 (2019)
PAGE 2/3

SAS AS & PARTNERS

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2019)
PAGE 3/3

SAS AS & PARTNERS

[illegible]

AS & Partners SAS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 32 rue des Peupliers 26000 Valence
RCS ROMANS : 834 083 008

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 04/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Février , à 10 heures,

- Mme Lilia SEDEFIAN résidant 32 rue des Peupliers 26000 Valence,
- Mr Armén SEDEFIAN résidant 32 rue des Peupliers 26000 Valence,

(ci-après l'« **Les Associés** »),

Les associés de la société AS & Partners au capital de 10000 euros, se sont réunis en assemblée générale à Valence (26000) 32 rue des Peupliers sur convocation de chaque associé par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Madame Lilia SEDEFIAN en sa qualité de Présidente de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "*Président de l'Assemblée*").

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des mails adressées aux associés ;

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de /convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SA SK

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus de la présidence ;
- Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

• **Résolution n°1 : Approbation des comptes**

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de HUIT CENT DIX-SEPT VIRGULE TRENTE-QUATRE EUROS (817.34 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

• **Résolution n°2 : Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à HUIT CENT DIX-SEPT VIRGULE TRENTE-QUATRE EUROS (817.34 €) de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Dotation à la réserve légale :

Dotation de HUIT CENT DIX-SEPT VIRGULE TRENTE-QUATRE EUROS
(817.34 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

• **Résolution n°3 : Conventions réglementées**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial de la Présidente mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

• Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

*

*

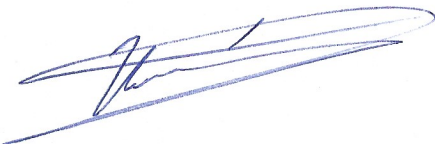
*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé Les Associés

LES ASSOCIES



Madame Lilia SEDEFIAN



Monsieur Armén SEDEFIAN